

(N° 65.)

SENAT DE BELGIQUE.

Projet de Loi contenant le Budget des Dotations pour l'exercice 1855.

(Voir les Nos 139, 143 et 174 de la Chambre des Représentants.)

LEOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Dotations est fixé, pour l'exercice 1855, à la somme de trois millions huit cent quatre-vingt-huit mille neuf cent soixante-douze francs soixante-quinze centimes (fr. 3,888,972 75 c.), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 14 mars 1854.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*
(Signé) N. J. A. DELFOSSE.

Les Secrétaires,
(Signé) CH. VERMEIRE.
A. DUMON.

Budget des Dotations pour l'exercice 1855.

ARTICLES.	Désignation des Dépenses ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE PREMIER.			
1	Liste civile (fixée en vertu de l'art. 77 de la Constitution, par la loi du 28 février 1852).	2,751,522 75	»	3,251,522 75
2	Dotation de l'héritier présomptif du Roi (loi du 14 juin 1855)	500,000 »	»	
	CHAPITRE II.			
3	Sénat.	40,000 »	»	40,000 »
	CHAPITRE III.			
4	Chambre des Représentants	448,550 »	»	448,550 »
	CHAPITRE IV.			
	COUR DES COMPTES.			
5	Traitement des membres de la Cour.	50,000 »	»	149,100 »
6	— du personnel des bureaux	81,000 »	»	
7	Matériel et dépenses diverses	16,900 »	»	
8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	1,200 »	»	
	Total du Budget des Dotations.	5,888,972 75	»	5,888,972 75